

## MODALITÉS D'ACCÈS DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIE

Pour accéder aux déchèteries, les établissements professionnels doivent être enregistrés auprès du service Collecte et Traitement des Déchets (CTD) de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

### Procédure d'inscription

#### **Inscription**

Le demandeur doit remplir une fiche d'inscription et joindre les justificatifs nécessaires. Ces éléments sont à retourner par courriel à [servicedechets@lepuyenvelay.fr](mailto:servicedechets@lepuyenvelay.fr) ou par courrier au Service Collecte et Traitement des Déchets, 306 rue du Lieutenant Colonel Rebeyrotte ZA de Taulhac 43000 LE PUY EN VELAY

#### **Justificatifs**

Les justificatifs dépendent du type d'utilisateur :

CATÉGORIES	JUSTIFICATIFS
Professionnels	Extrait Kbis - Enregistrement Chambre des Métiers ; Copie cartes grises des véhicules accédant aux sites
Associations	Copie statuts association ; Copie cartes grises des véhicules accédant aux sites
Administrations	Courrier de demande ; Copie cartes grises des véhicules accédant aux sites
Mairies	Courrier de demande ; Copie cartes grises des véhicules accédant aux sites

### Dépôts autorisés à titre gratuit :

Les dépôts homogènes de papier/carton, de métaux, de DEEE, de piles et d'emballages ménagers recyclables, de textiles, de mobiliers.

### Dépôts soumis à contribution financière :

Les dépôts de bois, de gravats, de tailles, d'encombrants, de plastiques et de plaques de plâtre.

Remarque : Les dépôts de déchets toxiques sont interdits (peintures, solvants etc.), sauf piles, accumulateurs et DEEE.

## Principe de tarification au passage :

Le tarif est fixé par passage et par type de véhicule. L'accès est limité aux véhicules de largeur inférieure à 2,25 mètres et de PTAC inférieur à 3,5 tonnes. Les remorques doivent avoir une charge utile maximale de 1000 Kg.

## Tarifs :

- Véhicule Utilitaire dont la Charge Utile (P.U.=Poids T.C. – Poids à vide) est inférieure à 850 kg, l'accès en déchetterie est fixé à **11,08 € HT**.
- Véhicule Utilitaire dont la Charge Utile (P.U.=Poids T.C. – Poids à vide) est supérieure ou égale à 850 kg, l'accès en déchetterie est fixé à **21,28 € HT**.
- Véhicule Utilitaire dont la Charge Utile (P.U.=Poids T.C. – Poids à vide) est inférieure à 850 kg attelé d'une remorque, l'accès en déchetterie est fixé à **21,28 € HT**.
- Pour les professionnels résidant hors du territoire de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, un supplément tarifaire de **8,60 € HT** par passage est appliqué (y compris sur les dépôts autorisés à titre gratuit).

Remarque : Les droits d'entrée des professionnels en déchèterie sont soumis à la TVA.

## Les Déchèteries :

- **Déchèterie de Polignac**  
Zone Artisanale de Bleu  
43000 - POLIGNAC  
tel : 04.71.02.63.56
- **Déchèterie de Saint-Germain-Laprade**  
Zone Industrielle de Bombes  
43700 - SAINT-GERMAIN-LAPRADE  
tel : 04.71.03.55.00
- **Déchèterie du Puy-en-Velay**  
Lieu dit « la Pépinière »  
43000 - LE PUY-EN-VELAY  
tel : 04.71.09.54.23
- **Déchèterie de Sanssac-l'Église**  
Zone Artisanale de la Fataïre  
43320 - SANSSAC-L'ÉGLISE  
tel : 04.71.08.06.84
- **Déchèterie de Saint-Paulien**  
Zone Artisanale de Nohac  
43350 - SAINT-PAULIEN
- **Déchèterie de Craponne-sur-Arzon**  
Montée de la Croix Blanche  
43500 - CRAPONNE-SUR-ARZON  
tel : 04.71.03.37.15
- **Déchèterie de Allègre**  
Lieu dit « le Chier »  
43270 - ALLÈGRE  
tel : 04.71.00.76.33
- **Déchèterie de La Chaise-Dieu**  
Lieu dit « les Prades »  
43160 - LA CHAISE-DIEU
- **Déchèterie de Saint-Vincent**  
Zone Artisanale du Cros de la Gare  
43800 - SAINT-VINCENT

## Horaires des Déchèteries :

### Secteur du bassin du Puy-en-Velay :

- Déchèterie du Puy-en-Velay, de Saint-Germain-Laprade, de Sanssac-l'Église et de Polignac

- **Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi** : 09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- **Mercredi** : 14h00 - 17h00

### Secteur de l'Emblavez-Meygal :

- Déchèterie de Saint-Vincent :

- **Lundi, jeudi, vendredi** : 14h00 - 18h00
- **Mercredi, samedi** : 09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

### Secteur des Monts-du-Forez :

- Déchèterie de Craponne-sur-Arzon :

- **Lundi, vendredi, samedi** : 14h00 - 17h00
- **Mercredi** : 09h00 - 12h00

- Déchèterie de Saint-Paulien :

- **Lundi, samedi** : 09h00 - 12h00
- **Mercredi** : 14h00 - 17h00

- Déchèterie de Allègre :

- Samedi** : 09h00 - 12h00
- Mercredi** : 14h00 - 17h00

- Déchèterie de La Chaise-Dieu :

- Vendredi** : 09h00 - 12h00

*Pour le bon fonctionnement des sites, les déchèteries ne sont pas accessibles aux artisans, commerçants, établissements publics et privés les samedis et les dimanches.*

**Les déchèteries sont fermées les jours fériés.**